

# ■ Les principales décisions du Conseil Municipal

## Séance du 30 mars 2004

### Finances

Vote des taux des impositions directes locales : La Ville a reçu des services fiscaux la notification des bases prévisionnelles des impôts locaux et des compensations versées par l'Etat. Elles sont globalement conformes aux prévisions.

Ainsi, les taux des impôts locaux ne changent pas et restent en dessous des moyennes départementale et nationale :

- **Taxe d'habitation** : 10,53% (Taux Moyen National en 2003 : 14,02%)
- **Taxe sur le foncier bâti** : 8,04% (TMN : 17,92%)
- **Taxe sur le foncier non-bâti** : 7,07% (TMN : 42,66%)
- **Taxe professionnelle** : 10,21% (TMN : 15,21%)

### Impôts locaux et budget de la Ville

**Impôts directs des ménages et produits des services** : le produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur le bâti ou le non bâti ne constitue que 13% des recettes totales de la Ville. A la part du contribuable, ajoutons celle de l'utilisateur : le produit des services (cantines, etc.) représente 6% des recettes.

**Autres impôts** : Les autres recettes fiscales (19%) se composent en majeure partie de la taxe professionnelle, ainsi que de divers impôts de moindre rapport (droits sur les mutations immobilières, les emplacements publicitaires, l'électricité, ...).

**Dotations et subventions** (de fonctionnement comme d'équipement) : Elles constituent 26% des recettes et proviennent de l'Etat et de diverses collectivités publiques (Région, Département). Elles connaissent des évolutions plus lentes.

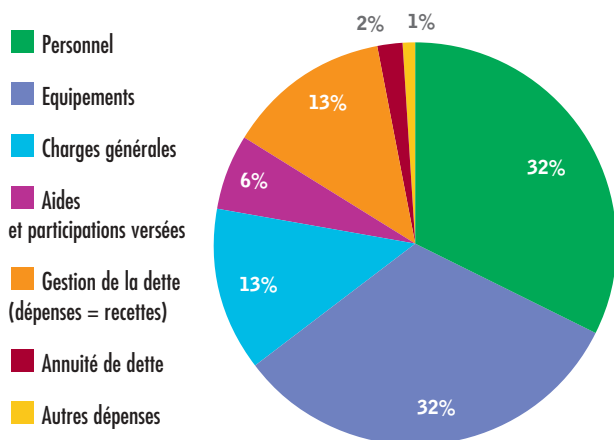
**Emprunts et dépenses d'équipement** : Le bouclage des recettes (22%) est obtenu avec le recours à l'emprunt (recette exclusivement réservée au financement des équipements durables). Ce volume doit logiquement être rapproché des dépenses d'équipement (32% des dépenses budgétées).

**Charges générales et subventions données par la Ville** : Enfin, il reste une part de 13% des dépenses pour faire face aux charges courantes de fonctionnement (eau, électricité, etc.) et 6% qui sont versés par la Ville sous forme de subventions et de participations.

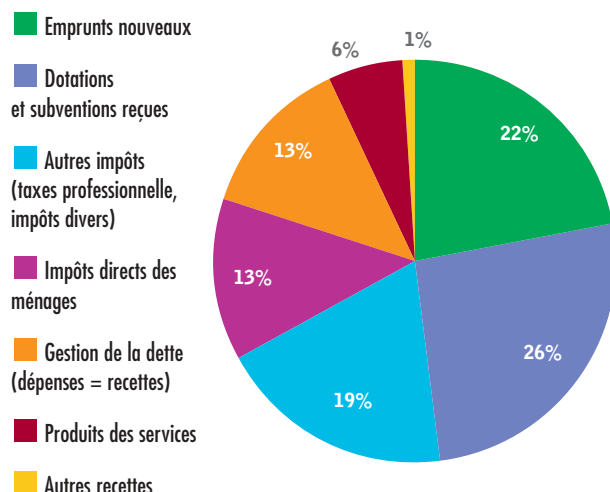
**La dette** (intérêt et capital) se limite à 2% des dépenses, à l'image de la modestie de l'encours de la Ville (de l'ordre de 6M€).

**Gestion de la dette** : Le budget global est de 92M€. Il convient de soustraire à ce volume 11,57M€ en dépenses et en recettes au titre de la gestion active de la dette de la Ville (13%).

Répartition des 92 M€ de dépenses du budget 2004 de la Ville de Montrouge



Financement des 92 M€ de dépenses du budget 2004 de la Ville de Montrouge



## Séance du 28 avril 2004

### Finances

- **Attributions complémentaires de subventions** : Initiative Emploi (4 478 €), Société Historique et Archéologique du Grand Montrouge (1 285 €), IFAC pour la représentation du Chœur de Montrouge (1 000 €), Compagnie théâtrale Sortie de Secours (901 €), Société d'entraide des membres de la légion d'honneur (300 €), Association Music Box (100 €).

- **Décision modificative n°2** : En fonction des priorités du moment, des inscriptions budgétaires peuvent être diminuées, temporisées ou doivent être complétées.

En section de fonctionnement, des recettes supplémentaires de l'ordre de 622 860 € sont à prendre en compte. Elles concernent essentiellement le service enseignement (garderies, restauration scolaire, cours d'adultes, etc.), la participation de la CAF aux dépenses du jardin d'enfants, et la somme versée par le SIELOM au titre de la Collecte sélective, etc.

A l'inverse, environ 660 000 € de dépenses supplémentaires doivent être engagées dans les prochains mois et ne peuvent pas attendre le vote du budget supplémentaire : 310 000 € pour l'installation et la location de modules pour Maurice Arnoux, Amaury Duval et Marx Dormoy dans le cadre de la création de deux écoles et de vestiaires au CAM, 60 000 € pour le recrutement de personnel pour ces nouvelles structures, etc.

En section d'investissement, diverses recettes ont été notifiées ou encaissées, par exemple : 155 104 € de versement de Plafond Légal de Densité, 70 627 € de subventions du SIPPPEC pour des travaux d'éclairage public et de signalisation tricolore, 48 725 € de subventions pour l'aménagement du jardin d'enfants Boileau et 30 000 € pour le centre multi-accueil de la ZAC Messier. Avec une inscription d'emprunt d'équilibre, les recettes réelles d'investissement s'élèvent au total à environ 1 316 300 €.

En ce qui concerne les dépenses, là encore, certains engagements ne pourront pas attendre le BS ; il s'agit donc d'inscrire dès maintenant les crédits nécessaires, notamment : un complément de 800 000 € pour les travaux à la piscine, plus de 530 000 € pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'extension et de restructuration des

modules Maurice Arnoux, un complément de 455 500 € pour la maison des associations, 150 000 € pour des travaux supplémentaires à la maternelle Berthelot, 140 000 € pour la maîtrise d'œuvre de la Place Emile Cresp, près de 140 000 € pour l'achat de mobilier scolaire, etc.

En parallèle, certaines inscriptions au Budget Primitif ne seront pas réalisées (aménagement des ateliers municipaux, création d'un local technique, etc.). Au bout du compte, les dépenses réelles d'investissement connaissent une hausse de l'ordre de 1 279 000 €.

### Urbanisme

- **Aménagement de la Place Emile Cresp** : L'objectif est de créer un périmètre en cœur de ville qui soit porteur d'une cohérence urbaine. Dans ce cadre, la Ville achète peu à peu les appartements situés au 34-36 avenue de la République afin de pouvoir démolir ces immeubles et agrandir la place. Une série de commerces sera aménagée le long de la rue du Colonel Gillon pour permettre la réimplantation de ceux actuellement situés au rez-de-chaussée des immeubles à démolir. Tous ces aménagements profiteront bien entendu du prolongement de la ligne 4 du métro. Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire qui ont pour objectifs d'informer le public, de recueillir ses appréciations et aussi de recenser les propriétaires et les ayants droit concernés, ont été approuvés.

### Affaires diverses

- **Rentrée scolaire 2004** : Environ 600 enfants supplémentaires sont attendus pour la rentrée de septembre 2004. Par conséquent, la Ville a adopté un certain nombre de mesures pour leur assurer une scolarité dans les meilleures conditions. Les budgets nécessaires (investissement et fonctionnement) ont été inscrits. D'autre part, la création des postes supplémentaires a été réalisée en concertation avec l'Education Nationale (lire aussi page 16).



- **Prix du 49<sup>ème</sup> Salon d'Art Contemporain :**

La Ville attribue chaque année aux lauréats du Salon des médailles et des prix en espèces. En 2004, le grand prix du Conseil municipal recevra 1 100 € et les prix de peinture, sculpture et travail sur papier 1 000 € chacun. D'autre part, le grand prix européen, décerné à un jeune créateur par un jury international de critiques d'art et de professionnels, sera récompensé par l'organisation d'une mini-exposition l'année prochaine.

- **Charte des antennes relais de téléphonie mobile :**

Cette Charte cosignée avec l'État, le Conseil Général des Hauts-de-Seine, les opérateurs de téléphonie mobile et les communes est intégralement applicable à Montrouge. Il ne pose aucun problème de l'adopter puisque le respect des distances minimales avait d'ores et déjà été demandé à Montrouge.

- **Concours des maisons et balcons fleuris :**

Les trois premiers lauréats 2004 recevront 228 €, 152 € ou 76 € (prise en charge sur achat). En outre, les 10 premiers seront invités à visiter un parc ou un jardin et à déjeuner.



### Ressources humaines

- **Création d'emplois saisonniers :** Pour assurer la continuité de sa mission, la Ville recrute 53 personnes afin de pallier l'absence des agents en congés annuels (lire aussi page 24).

### Marchés et travaux

- **Aménagement de voirie rues Racine et Périer :** Lorsque des travaux permettent d'améliorer la sécurité des voies, ils peuvent être subventionnés par le Conseil Général. Dans ce cadre, il sera sollicité pour les travaux rues Périer



et Racine (démolition de la chaussée, dépose des caniveaux, élargissement des trottoirs, réaménagement de la chaussée, des carrefours, des passages piétons, etc.).

- **Extension, restructuration et réhabilitation de l'école maternelle Marcelin Berthelot :** Le marché pour les travaux d'extension de quatre salles de classe et de l'espace restauration, etc. a été attribué pour un montant prévisionnel de 1 540 001 € HT.

- **Extension de la maternelle Haut-Mesnil :**

Le montant prévisionnel des travaux (création de 4 salles de classes, 2 salles polyvalentes, 2 dortoirs, etc.) est estimé à 1 941 000 € HT. Le Conseil Général étant susceptible de subventionner ce type de travaux, une aide la plus élevée possible lui sera demandée.

- **Petite Enfance – création d'un espace multi-accueil :**

La Ville souhaite réaliser dans la ZAC Messier (rue Fénélon) un espace multi-accueil qui pourra accueillir 30 enfants. Le montant prévisionnel des travaux (création de dortoirs, salles d'activités, cuisine, vestiaires, etc.) est estimé à 415 000 € HT. Le Conseil Général sera sollicité pour obtenir une subvention la plus élevée possible.

- **Service public de l'eau et de l'assainissement – rapports annuels :**

Le service des eaux fournit 2 366 abonnements à Montrouge, soit 3 148 223 m<sup>3</sup> d'eau en 2002. D'un point de vue des contrôles réglementaires, 96 prélèvements ont été effectués à Montrouge en 2002 : aucun dépassement n'a été décelé au niveau bactériologique ; on compte en moyenne 0,24 mg de chlore par litre, 24,8 mg de nitrate et 0,11 mg de fluor.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal se dérouleront les mercredis 2 et 23 juin à 20h dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville ; elles vous seront présentées dans notre prochain numéro. Ces réunions sont ouvertes à tous.

*Renseignements au 01 46 12 76 76.*